



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2022-11

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-10-26-00015 - Arrêté n° DOS 2022 / 3116 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites **??** « LE LABO PARC MONCEAU » sis, 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles **??** à PARIS (75017). (7 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-10-26-00015

Arrêté n° DOS 2022 / 3116 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites
« LE LABO PARC MONCEAU » sis, 20 rue Alfred
de Vigny et 12 rue de Chazelles
à PARIS (75017).

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2022 / 3116

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LE LABO PARC MONCEAU » sis, 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles
à PARIS (75017)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022/066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/1097 du 30 mars 2022, modifié les 17 Juin et 28 juillet 2022, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LE LABO PARC MONCEAU ».

CONSIDERANT Les demandes reçues en date du 31 mai et 21 juillet 2022, complétées en date du 24 juin et 1^{er} juillet 2022, de Maîtres Patrice Frovo et Clémence ALLIX du cabinet SEGIF, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU », exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LE LABO PARC MONCEAU », sise 20, rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017), en vue de la modification de son autorisation de fonctionnement, afin de prendre en compte :

- L'augmentation du capital et l'émission d'actions de préférence ;
- La modification des statuts ;
- L'intégration de Madame Roselyne DANARD, pharmacien biologiste, en qualité de biologiste médical associée, au moyen du prêt de consommation

- d'une action ordinaire de la SELAS « EYLAU UNILABS » à son profit ;
 - La cession d'actions ordinaires et de préférence, et des donations d'actions ordinaires, entre actionnaires, et au profit de la société « EYLAU UNILABS » ;
 - La démission de Monsieur Pascal AMRAM de ses fonctions de président de la société « LE LABO PARC MONCEAU », et la cessation concomitante de ses fonctions de biologiste médical associée depuis le 5 juillet 2022 ;
 - La nomination de Madame Clotilde GUERINEAU en tant que président de la société « LE LABO PARC MONCEAU » ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12 avril 2022 de la société « LE LABO PARC MONCEAU » portant acte de :
- L'augmentation du capital et l'émission d'actions de préférence ;
 - La modification des statuts ;
 - La cession d'actions ordinaires de Monsieur Pascal AMRAM au profit de Mesdames Camille AMRAM et Estelle AMRAM, et de Monsieur Maxime AMRAM ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 avril 2022 de la société « LE LABO PARC MONCEAU » portant agrément de la cession d'actions ordinaires et de préférence entre actionnaires, et au profit de la société « EYLAU UNILABS » ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28 juin 2022 de la société « LE LABO PARC MONCEAU » portant acte de :
- La démission de Monsieur Pascal AMRAM de ses fonctions de président de la société « LE LABO PARC MONCEAU », et la cessation concomitante de ses fonctions de biologiste médical associée depuis le 5 juillet 2022 ;
 - La nomination de Madame Clotilde GUERINEAU en tant que président de la société « LE LABO PARC MONCEAU » ;
 - L'intégration de Madame Roselyne DANARD, pharmacien biologiste, en qualité de biologiste médical associée de la société en date du 15 mars 2022, à compter du 19 avril 2022, au moyen du prêt de consommation d'une action ordinaire de la SELAS « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- CONSIDERANT** L'acte de donation-partage de 1 200 actions ordinaires en pleine propriété de la société « LE LABO PARC MONCEAU » de Monsieur Pascal AMRAM au profit de Mesdames Camille AMRAM, Estelle AMRAM et de Monsieur Maxime AMRAM en date du 20 avril 2022, donataires n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** La promesse unilatérale de vente portant sur des actions de la société « LE LABO PARC MONCEAU » conclu entre Monsieur Pascal AMRAM, et Mesdames Eya HAMDJ, Brigitte PORTE, Clotilde GUERINEAU, Charlotte DEWAILLY, Frédérique DUGOU, Salma HAMDANE, CORGIAT Manon, Nancy ROUX, Nejma AMEZIANE et Messieurs Pierre BENASSAYA, Stéphane ALLOUCHE, William RASOAMANANA, Stéphane ROMAND, Nardin THIBAUT, Thierry CORNU ;
- CONSIDERANT** La promesse unilatérale de vente portant sur des actions de préférence de la société « LE LABO PARC MONCEAU » conclu entre Monsieur Pascal AMRAM, et la société « EYLAU UNILABS » en date du 29 avril 2022 ;
- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession respectivement de 125 actions de préférence en pleine propriété détenues par Monsieur Salomon AMRAM, 112 actions de préférence en pleine propriété détenues par Madame Colette AMRAM au profit de Monsieur Pascal AMRAM ;

- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession respectivement de 18 259 actions en pleine propriété et 1 200 actions ordinaires en usufruit détenues par Monsieur Pascal AMRAM, 586 actions ordinaires en pleine propriété et 400 actions ordinaires en nue-propriété détenues par Madame Camille AMRAM, 586 actions ordinaires en pleine propriété et 400 actions ordinaires en nue-propriété détenues par Madame Estelle AMRAM, 586 actions ordinaires en pleine propriété et 400 actions ordinaires en nue-propriété détenues par Monsieur Maxime AMRAM, 125 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Salomon AMRAM, 112 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Madame Colette AMRAM au profit de la société « EYLAU UNILABS » ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice relative aux conditions d'exécution des fonctions de biologiste médical libéral conclue entre Madame Roselyne DANARD et le laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU » en date du 15 mars 2022, à compter du 19 avril 2022 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Roselyne DANARD, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'Ordre des pharmaciens ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation d'une action passée entre la SELAS « EYLAU UNILABS » et Madame Roselyne DANARD, ainsi que l'ordre de mouvement relatif à cette cession ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Monsieur Pascal AMRAM de ses fonctions de président de la société « LE LABO PARC MONCEAU », et la cessation concomitante de ses fonctions de biologiste médical associé, à compter du 5 juillet 2022 ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif au retour de prêt de consommation d'une action détenue par Monsieur Pascal AMRAM au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 10 727 actions détenues par Monsieur Pascal AMRAM au profit de Madame Clotilde GUERINEAU ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 10 727 actions détenues par Monsieur Pascal AMRAM au profit de Monsieur Thierry CORNU ;
- CONSIDERANT** Le bail commercial portant sur la location du local sis, 51 à 63 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100) conclu entre la SCI « CAP HORN » (le « bailleur »), et la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » (le « preneur »), signé en date du 4 mai 2022 ;
- CONSIDERANT** Le bail commercial portant sur la location du local sis, 122 Avenue Anatole France à LEVALLOIS-PERRET (92300) conclu entre la SCI « AFLABO » (le « bailleur »), et la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » (le « preneur »), signé en date du 4 mai 2022 ;
- CONSIDERANT** Le bail commercial portant sur la location du local sis, 116 Rue de Belleville à PARIS (75020) conclu entre la SCI « JOURDAIN LABO » (le « bailleur »), et la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » (le « preneur »), signé en date du 4 mai 2022 ;
- CONSIDERANT** Le bail commercial portant sur la location du local sis, 12 Rue de Chazelles à PARIS (75017) conclu entre la SCI « ADV LABO » (le « bailleur »), et la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » (le « preneur »), signé en date du 4 mai 2022 ;
- CONSIDERANT** Que les statuts de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » mis à jour suite à l'assemblée générale mixte du 28 juin 2022, définissent aux articles 10, 11 et 16 la valeur patrimoniale, les obligations ainsi que les droits financiers attachés aux actions ordinaires et de préférences ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU ».

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU » dont le siège social sis 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017), codirigé par Madame Clotilde GUERINEAU, Madame Irith GUETTA, Monsieur Stéphane ROMAND, Monsieur Thierry CORNU, Madame Manon CORGIAT, Madame Nancy ROUX, Madame Frédérique DUGOU, et Monsieur Thibaut NARDIN exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « LE LABO PARC MONCEAU » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 004 895 1, est autorisé à fonctionner sur dix-sept sites ouverts au public, listés ci-dessous :

1. Le site principal et siège social
20 rue Alfred de Vigny et 12 rue Chazelles à PARIS (75017)
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'Immunologie (auto-Immunité), de microbiologie (sérologie infectieuse)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 896 9
2. Le site LA DEFENSE
Espace mail Commercial Gare RER de la Défense à PUTEAUX (92800)
Pratiquant les activités de microbiologie (parasitologie-mycologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 633 3
3. Le site BELLEVILLE
116 rue de Belleville à PARIS (75020)
Site Pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 916 5
4. Le site GARE DE LYON
Espace mail commercial Gare de Lyon couloir de liaison métro ligne 1 – RER à PARIS (75012)
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 944 7
5. Le site CAP HORN
51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100)
Site pré-analytique, analytique et post-analytique pratiquant les examens urgents de biochimie générale et spécialisée, d'hématocytologie et d'hémostase
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 166 1
6. Le site LES 4 TEMPS
15 Parvis de la Défense, centre commercial de la défense à PUTEAUX (92400)
Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 740 6
7. Le site de L'ARCHE
24 boulevard de la Mission Marchand à COURBEVOIE (92400)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 835 4
8. Le site de LEVALLOIS-PERRET
122 rue Anatole France à LEVALLOIS-PERRET (92300)
Site pré et post analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 836 2

9. Le site GARE SAINT-LAZARE
Gare SNCF, local n°4/N1 Paris Saint Lazare à Paris (75008)
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 104 7
10. Le site MAGENTA
2, boulevard de Magenta à PARIS (75010)
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),
d'hématologie (hématocytologie, hémostase, Immunohématologie),
d'Immunologie (auto-immunité) et de microbiologie (sérologie infectieuse,
virologie).
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 728 3
11. Le site MONTPARNASSE
17, Boulevard de Vaugirard à PARIS (75015)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 007 065 8
12. Le site PARIS SAINT-MARTIN
200, rue du Faubourg Saint Martin, à PARIS (75010)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 253 2
13. Le site LE BOURGET
54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 451 8
14. Le site LA COURNEUVE
95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6
15. Le site PYRAMIDES
12 rue des Pyramides à PARIS (75001)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 477 7
16. Le site BOULOGNE BILLANCOURT
55, Boulevard Jean-Jaurès à BOULOGNE BILLANCOURT (92100)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 915 4
17. Le site SEBASTOPOL
137, Boulevard Sébastopol à PARIS (75002)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 634 3

La liste des **dix-huit** biologistes médicaux, dont **huit** biologistes coresponsables exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Madame Clotilde GUERINEAU, pharmacien, biologiste coresponsable
2. Madame Irith GUETTA, pharmacien biologiste, biologiste coresponsable
3. Monsieur Stéphane ROMAND, médecin, biologiste coresponsable
4. Madame Manon CORGIAT, pharmacien, biologiste coresponsable
5. Madame Nancy ROUX, pharmacien, biologiste coresponsable
6. Madame Frédérique DUIGOU, pharmacien, biologiste coresponsable

7. Monsieur Thibaut NARDIN, médecin, biologiste coresponsable
8. Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste coresponsable
9. Monsieur William RASOAMANANA, médecin, biologiste médical associé
10. Madame Nejma AMEZIANE, pharmacien, biologiste médical associé
11. Madame Charlotte DEWAILLY, pharmacien, biologiste médical associé
12. Monsieur Pierre BENASSAYA, pharmacien, biologiste médical associé
13. Monsieur Stéphane ALLOUCHE, médecin, biologiste médical associé
14. Madame Eya HAMDY, médecin, biologiste médical associé, à temps partiel à raison de 3,5 jours par semaine
15. Madame Brigitte PORTE, médecin, biologiste médical associée
16. Madame Salma HAMDANE, pharmacien, biologiste médical associé
17. **Madame Roselyne DANARD, pharmacien, biologiste médical associée**
18. Monsieur Hichem BERRAH, pharmacien, biologiste médical salarié

La répartition du capital social de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » est la suivante :

| Associés | Nombre d'actions ordinaires en pleine propriété | Nombre d'actions de préférence en pleine propriété | Répartition du capital et des droits de vote |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Clotilde GUERINEAU | 1 | 10 728 | 24,9860 % |
| Irith GUETTA | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Stéphane ROMAND | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Nancy ROUX | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Eya HAMDY | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Frédérique DUGOU | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Thibault NARDIN | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Manon CORGIAT | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Thierry CORNU | 1 | 10 728 | 24,9860 % |
| Pierre BENASSAYA | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Stéphane ALLOUCHE | 1 | 1 | 0,0047 % |
| William RASOAMANANA | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Nejma AMEZIANE | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Charlotte DEWAILLY | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Brigitte PORTE | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Salma HAMDANE | 1 | 1 | 0,0047 % |
| Roselyne DANARD | 1 | 0 | 0,0023 % |
| Sous-Total des Associés Professionnels Internes | 17 | 21 470 | 50,0396 % |
| EYLAU UNILABS | 21 453 | 0 | 49,9604 % |
| Sous-Total des Associés Professionnels Externes | 21 453 | 0 | 49,9604 % |
| TOTAL | 21 470 | 21 470 | 100,00 % |

- ARTICLE 2^e :** L'arrêté n° DOS-2022/1097 du 30 mars 2022, modifié les 17 Juin et 28 juillet 2022, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LE LABO PARC MONCEAU » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4^e :** La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 26 octobre 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de France

Par délégation
La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT